

10. Rapport de la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur
11. Rapport des activités de la Chambre de commerce de la Vallée de Saint-Sauveur
12. Résolution – appui de la municipalité aux parents de Piedmont relativement au souhait de la Commission scolaire des Laurentides de rediriger les enfants de Piedmont qui fréquentent les écoles primaires de Saint-Sauveur à l'école Saint-Joseph de Sainte-Adèle
13. Résolution – approbation du plan d'intervention préparé par Équipe Laurence, experts-conseils
14. Résolution – demande de programmation des travaux dans le dossier TECQ 2014-2018
15. Résolution – permission de voirie – Ministère des Transports
16. Résolution – approbation par la Municipalité de Piedmont des descriptions techniques des terrains occupés par les chemins portant les numéros de cadastre 2 313 462, 2 313 463 et 2 315 949
17. Résolution - dépôt de la liste des propriétés – taxes 2015 et antérieures non payées
18. Résolution – taux horaire – employé(e)s Campuces 2016
19. Résolution – embauche des coordonnatrices et assistante-coordonnatrice – Campuces 2016
20. Résolution – tarification Campuces 2016
21. Résolution – formation – directrice des loisirs – 8, 9 10 et 23, 24 mars 2016
22. Résolution – paiement de la 1^{ère} avance de fonds – Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur – 44 322,41 \$
23. Résolution – remboursement du règlement #796-10
24. Résolution – déléguer un représentant de la municipalité à une assemblée de consultation publique qui se tiendra le 16 février 2016 relativement au plan de gestion des matières résiduelles
25. Résolution – nomination d'un pro-maire pour les mois de mars, avril, mai et juin 2016
26. Résolution – annulation de deux constats d'infraction – 2015-008 et 2016-001
27. Demandes de P.I.I.A. -
 - a) 690, chemin Avila (enseigne)
 - b) 450-452-454-456 boul. des Laurentides (enseignes)
28. Rapport sur la qualité de l'eau potable
29. Divers
 - a) Résolution – paiement d'une partie de la retenue à SJA Construction Inc. – travaux garage municipal
30. Période de questions
31. Levée de l'assemblée

Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

11542-0216

ADOPTÉE

11543-0216

Acceptation du procès-verbal de l'assemblée du 11 janvier 2016

Il est proposé par Madame Suzanne Nicholson, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée du 11 janvier 2016 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

11544-0216

Acceptation des comptes payables au 29 janvier 2016 ainsi que des comptes payés depuis le 11 janvier 2016

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par le secrétaire trésorier;

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que les comptes payables au 29 janvier 2016 au montant de 76 969,44 \$ et les comptes payés depuis le 11 janvier 2016 au montant de 73 205,46 \$ soient acceptés tel que présentés.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussigné, Gilbert Aubin, secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites de cette résolution sont acceptées par le conseil municipal.

Gilbert Aubin, secrétaire-trésorier

Correspondance

- a) **MRC des Pays-d'en-Haut**
Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du 8 décembre 2015.
- b) **MRC des Pays-d'en-Haut**
Lettre nous avisant de l'entrée en vigueur du règlement 310-2015 modifiant le schéma d'aménagement et de développement pour permettre la mise en place d'un sentier et d'une passerelle en zone inondable à Morin-Heights
- c) **Régie de alcools, des courses et des jeux**
Lettres nous informant des demandes de licences ou de permis pour le Mont Olympia situé sur le chemin de la Montagne et l'Érablière situé sur le chemin Avila.

- d) **Ville de Rimouski**
Invitation au colloque « Les Arts et la Ville 2016 » qui se tiendra les 1^{er}, 2 et 3 juillet 2016 à Rimouski.

- e) **Documents d'appui pour le maintien du viaduc chemin du Moulin (sortie 58)**
Dépôt de deux documents d'appui pour le maintien du viaduc sortie 58, soit résolution de la Ville de Saint-Sauveur et lettre de MSSI.

- f) **Maison des jeunes Ste-Adèle**
Lettre de remerciement de M. Pierre Durocher de la Maison des Jeunes Ste-Adèle pour notre implication à la campagne 2015 d'Opération Nez-Rouge.

Rapport du Comité des travaux publics

Monsieur Claude Brunet fait un résumé de la réunion du Comité des travaux publics qui s'est tenue le 13 janvier 2016.

Rapport du Comité consultatif d'urbanisme

Monsieur Normand Durand fait un rapport des activités du service d'urbanisme ainsi qu'un résumé de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 21 janvier 2016.

Rapport du Comité consultatif en environnement

Mme Marie-Claire Vachon fait un résumé de la réunion du Comité consultatif en environnement qui s'est tenue le 15 janvier 2016.

Rapport du Comité des loisirs et de la culture

Madame Suzanne Nicholson fait un résumé de la réunion du Comité des loisirs et de la culture qui s'est tenue le 21 janvier 2016.

Rapport du Comité de la sécurité publique (incendie)

M. Pierre Salois fait un rapport des activités du Comité de la sécurité publique, département d'incendie.

Rapport de la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur

Monsieur Pierre Salois fait un résumé de la réunion de la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur qui s'est tenue le 25 janvier 2016.

Rapport des activités de la Chambre de commerce de la Vallée de Saint-Sauveur

M. Normand Durand fait un résumé des nouvelles de la Chambre de commerce de la Vallée de Saint-Sauveur.

Résolution – appui de la municipalité aux parents de Piedmont relativement au souhait de la Commission scolaire des Laurentides de rediriger les enfants de Piedmont qui fréquentent les écoles primaires de Saint-Sauveur à l'école Saint-Joseph de Sainte-Adèle

11545-0216

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Laurentides a avisé les parents de Piedmont qu'au mois de septembre 2016 les enfants de Piedmont qui fréquentent présentement les écoles primaires de Saint-Sauveur seraient dirigés vers l'école Saint-Joseph de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE tous les parents de Piedmont s'opposent à une telle décision;

ATTENDU la proximité entre la Municipalité de Piedmont et la Ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU QUE les parents de Piedmont ont demandé à la Commission scolaire des Laurentides de mettre de l'avant, à l'école Saint-Joseph de Sainte-Adèle, des classes avec options;

ATTENDU QU'en mettant en place un tel programme, plusieurs enfants fréquentant les écoles primaires de Saint-Sauveur opéreraient volontairement de fréquenter l'école Saint-Joseph, ce qui permettrait de libérer des places et permettrait aux enfants de Piedmont de fréquenter les écoles de leur choix;

DONT, il est proposé par Madame Marie-Claire Vachon, appuyé par Monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont appuie les parents de Piedmont dans leurs démarches auprès de la Commission scolaire des Laurentides afin que leurs enfants puissent continuer à fréquenter les écoles primaires de Saint-Sauveur.

ADOPTÉE

11546-0216

Résolution – approbation du plan d'intervention préparé par Équipe Laurence, experts-conseils

ATTENDU QUE la Municipalité a confié à Équipe Laurence, experts-conseil, le mandat de confectionner le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées;

ATTENDU le rapport présenté par Équipe Laurence, experts-conseils, daté de janvier 2016 (dossier 36.0072);

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la Municipalité approuve le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées préparé par Équipe Laurence, experts-conseils, en date du mois de janvier 2016 et mandate le directeur général à déposer ledit document au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

11547-0216

Résolution – demande de programmation des travaux dans le dossier TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a confectionné un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées;

ATTENDU QUE la Municipalité désire intervenir dès 2016 pour corriger les secteurs prioritaires;

ATTENDU QUE la Municipalité statue que les montants de la taxe d'accises sur

l'essence seront affectés comme suit :

Identificateur	Chemins	Longueur (m)	Eau Potable (\$)	Chaussées (\$)	Total (\$)
50	Bois-Blancs	255	89 236	91 786	181 022
309	Du Moulin	184,6	64 624	66 470	131 094
23	Des Pierres	263,2	92 106	113 159	205 265
60	Des Mélèzes	86,8	30 366	37 307	67 673
140	Trottier	214,7	75 142	92 317	167 458
158	Jean-Adam	26,4	9 237	11 348	20 584
198	Des Peupliers	99,8	34 927	42 910	77 836
325	De la Rivière	271,6	95 050	0	95 050
107	De la Sapinière	87,4	30 604	0	30 604
-	Station de pompage chemin du Cap		131 339	0	131 339
					1 107 925

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité de Piedmont doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

DONC, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement ce qui suit :

- La Municipalité de Piedmont s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité de Piedmont s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La Municipalité de Piedmont approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux et de tous les autres documents exigés par le ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité de Piedmont s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La municipalité de Piedmont s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

11548-0216

Résolution – permission de voirie – Ministère des Transports

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité doit obtenir une permission de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître-d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état général;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2016 et qu'elle autorise le directeur général à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie.

De plus, la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

ADOPTÉE

11549-0215

Résolution – approbation par la Municipalité de Piedmont des descriptions techniques des terrains occupés par les chemins portant les numéros de cadastre 2 313 462, 2 313 463 et 2 315 949

ATTENDU les dispositions de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales;

DONC, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont approuve les descriptions techniques des terrains occupés par le chemin boulevard des Monts, soit le chemin portant les numéros de cadastre 2 313 462, 2 313 463 et 2 315 949 désignés au cadastre de la circonscription foncière de Terrebonne et signés par M. Pierre Paquette, arpenteur-géomètre.

ADOPTÉE

11550-0216

Résolution - dépôt par le directeur général/secrétaire-trésorier de la liste des propriétés – taxes 2015 et antérieure non payées

ATTENDU QUE la directrice des finances a déposé la liste des arriérés de taxes pour les années 2015 et antérieures;

DONC, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont autorise la directrice des finances à prendre les procédures judiciaires pour la perception des taxes contre tout propriétaire dont les taxes n'ont pas été acquittées ou qui n'a pas pris entente avec la municipalité et ce, en date du 25 mai 2016.

ADOPTÉE

11551-0216

Résolution – taux horaire – employé(e)s Campuces 2016

ATTENDU les recommandations du Comité des loisirs;

TARIFICATION 2016				
		Piedmont	Morin-Heights	Non-résidents
ÉTÉ COMPLET (7 semaines) Du 27 juin au 12 août 2016				
1 ^{er} enfant	5 à 11 ans	445 \$	445 \$	555 \$
2 ^e enfant	5 à 11 ans	415 \$	415 \$	555 \$
3 ^e enfant	5 à 11 ans	395 \$	395 \$	555 \$
Club Ado	12 et 13 ans	25 \$	25 \$	35 \$
TARIFICATION À LA SEMAINE * Été 2016				
1 ^{er} enfant		105 \$	105 \$	130 \$
2 ^e enfant		100 \$	100 \$	130 \$
3 ^e enfant		95 \$	95 \$	130 \$
SEMAINE SUPPLÉMENTAIRE – semaine du 15 août au 19 août 2016				
1 ^{er} enfant		90 \$	90 \$	100 \$
2 ^e enfant		85 \$	85 \$	100 \$
3 ^e enfant		80 \$	80 \$	100 \$
SERVICE DE GARDE				
Tarif pour l'été				
1 ^{er} enfant		130 \$	130 \$	130 \$
2 ^e enfant		110 \$	110 \$	130 \$
3 ^e enfant		110 \$	110 \$	130 \$
À la semaine/enf.		30 \$	30 \$	30 \$
À la journée		-	-	-
SORTIES		NON INCLUSES DANS LES PRIX		
CHANDAIL		INCLUS		

ADOPTÉE

11554-0216

Résolution – formation – directrice des loisirs – 8, 9, 10 et 23, 24 mars 2016

Il est proposé par Madame Suzanne Nicholson, appuyé par Madame Marie-Claire Vachon et résolu unanimement que la Municipalité autorise la directrice des loisirs et de la culture à s'inscrire à une formation donnée les 8 9 10 mars et 23 et 24 mars 2016.

Il est bien attendu que les frais au montant de 1 144,00 \$ (taxes incluses) seront acquittés par la Municipalité.

ADOPTÉE

11555-0216

Résolution - – paiement de la 1^{ère} avance de fonds – Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/St-Sauveur – 44 322,41 \$

ATTENDU la demande de la Régie d'assainissement de eaux usées Piedmont/St-Sauveur;

DONC, il est proposé par Monsieur Pierre Salois, appuyé par Monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que la directrice des finances soit autorisée à procéder au premier paiement de la contribution de la Municipalité de Piedmont à la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/St-Sauveur, soit la somme de 44 322,41 \$.

ADOPTÉE

Résolution – remboursement du règlement #796-10

ATTENDU QUE la Municipalité a réservé les montants pour payer le solde au règlement #796-10;

11556-0216 **DONC**, il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que la directrice des finances soit autorisée à payer au comptant, à même le surplus libre, la somme de 50 400 \$ pour le paiement final du règlement #796-10.

ADOPTÉE

11557-0216 **Résolution afin de déléguer deux représentants de la municipalité à une assemblée de consultation publique qui se tiendra le 16 février 2016 relativement au plan de gestion des matières résiduelles**

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut tiendra, le 16 février prochain, une assemblée publique d'information et de consultation relativement au plan de gestion des matières résiduelles;

DONC, il est proposé par Monsieur Pierre Salois, appuyé par Monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que Mme Marie-Claire Vachon et M. Gilbert aubin soient mandatés à représenter la Municipalité de Piedmont de cette assemblée.

ADOPTÉE

11558-0216 **Résolution – nomination d'un pro-maire pour les mois de mars, avril, mai et juin 2016**

Il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que Mme Suzanne Nicholson soit nommée pro-maire de la Municipalité de Piedmont pour les mois de mars, avril, mai et juin 2016.

ADOPTÉE

11559-0216 **Résolution annulation de deux constats d'infraction – 2015-008 et 2016-001**

ATTENDU QUE le département d'urbanisme a émis des constats d'infraction pour non respect de la réglementation quant au règlement sur la vidange des fosses septiques;

ATTENDU QUE les contribuables ont fourni à la Municipalité les preuves qu'ils avaient fait vidanger leur fosse septique avant l'émission desdits constats;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Marie-Claire Vachon et résolu unanimement que les constats numéros 2015-008 et 2016-001 soient annulés.

ADOPTÉE

11560-0216 **Résolution- demande de P.I.I.A. 690, chemin Avila (enseignes)**

ATTENDU QUE le locataire du 690 Avila a déposé une demande afin d'installer une enseigne sur bâtiment et une sur le poteau existant;

ATTENDU QUE l'enseigne sera faite des mêmes matériaux que les enseignes déjà existantes;

ATTENDU QU'il s'agit de matériaux durables;

ATTENDU QUE la forme et la dimension de l'enseigne s'agencent aux enseignes déjà existantes;

ATTENDU QUE l'enseigne sur bâtiment ne camoufle pas d'éléments architecturaux du bâtiment;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'implantation d'une enseigne sur bâtiment et d'une enseigne sur poteaux au 690, chemin Avila, le tout en conformité avec le plan daté du le 23 décembre 2015.

ADOPTÉE

11561-0216

Résolution – demande de P.I.I.A. 450-452-454-456, boul. des Laurentides

ATTENDU QU'une demande a été déposée afin de permettre l'installation d'une enseigne sur bâtiment et d'une enseigne sur poteaux (incluant la structure) au 450-452-454-456 boul. des Laurentides;

ATTENDU QUE l'enseigne sur bâtiment sera majoritairement de couleur bleue avec un lettrage blanc;

ATTENDU QUE les couleurs de l'enseigne s'harmonisent avec celles du bâtiment;

ATTENDU QUE l'enseigne servira de base aux futures enseignes sur le bâtiment, étant la première à être demandée;

ATTENDU QUE la structure de l'enseigne sur poteaux sera en bois et comprendra les enseignes du bâtiment existant ainsi que du futur bâtiment;

ATTENDU QUE les enseignes ne camouflent aucun élément architectural;

ATTENDU QU'aucun plan d'aménagement paysager n'a été fourni;

ATTENDU QUE les enseignes devront respecter les dimensions maximales prévues au règlement de zonage;

ATTENDU les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

DONC, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Suzanne Nicholson et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'implantation d'enseignes sur bâtiment et d'enseignes sur poteaux au 450-452-454-456 boul. des Laurentides déposée le 11 janvier 2016 à la condition qu'un plan d'aménagement paysager soit présenté avant l'émission du permis et qu'une somme de 2000\$ soit déposée pour s'assurer de la réalisation des travaux d'aménagement paysager de l'enseigne.

ADOPTÉE

Rapport sur la qualité de l'eau potable

Monsieur Clément Cardin, maire, informe les citoyens que l'eau potable est d'excellente qualité et que la Municipalité procède à une chloration mineure de son réseau d'aqueduc présentement.

11562-0216

Résolution – paiement d'une partie de la retenue à SJA Construction Inc. – travaux garage municipal

ATTENDU les recommandations de M. Mario Allard, architecte;

DONC, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Pierre Salois et résolu unanimement que la Municipalité autorise la directrice des finances à remettre à la compagnie SJA Construction Inc. une partie de la retenue, soit la somme de 28 414,75 \$, plus les taxes applicables.

Il est bien attendu qu'avant le procéder à la remise d'une partie de la retenue, la compagnie SJA Construction Inc. devra corriger les déficiences signalées le 28 janvier 2016.

ADOPTÉE

Période de questions

Le Conseil prend bonne note des questions posées par les personnes présentes et Monsieur le maire répond aux questions. Les réponses qui ne peuvent être données ce jour, le seront lors d'une prochaine assemblée.

11563-0216

Levée de l'assemblée

Considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Marie-Claire Vachon résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE

CLÉMENT CARDIN,
Maire

GILBERT AUBIN,
Secrétaire-trésorier

Je, Clément Cardin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 1442 (2) du Code municipal.

CLÉMENT CARDIN
Maire